

A tous nos clients(es)

Metallica Sàrl
Route de Marcolet 37
1023 Crissier

Crissier, 27 septembre 2023

Films adhésifs de protections sur les produits laminés

Chères clientes, chers clients,

Afin de pouvoir garantir l'enlèvement optimal des films de protection de nos produits et de ne pas altérer leur qualité, les directives suivantes doivent être observées :

1. Conserver les produits à l'intérieur dans des locaux tempérés à une température constante. Éviter les extrêmes et ne pas sortir des limites entre 10° et 40°. La température idéale pour enlever le film se situe dans cette plage.
2. Protéger les produits des rayons UV du soleil, des intempéries et de la poussière.
3. Les produits qui ont été soumis à la pluie ou à l'humidité doivent être séchés, afin d'éviter tout risque de corrosion. Veillez également à ce qu'aucune condensation ne puisse se former.
4. Ne pas stocker au-delà de 6 mois. Passé ce délai, le plastique perd de sa qualité.
5. Nous recommandons fortement d'enlever le film de protection maximum 3 mois après la livraison et l'installation de nos produits ouvrés.
6. Il est fortement déconseillé tout marquage au feutre, pose d'étiquette, ou ruban adhésif sur le film de protection. Certains composants peuvent traverser le film et endommager la surface des matériaux.

Si ces directives ne sont pas respectées le film de protection devient cassant et très difficile à décoller, pouvant laisser des traces ou des résidus de colle.

Dans ce cas, nous nous déchargeons de toutes responsabilités et nous ne pourrions en aucun cas entrer en matière pour des réclamations ou demandes de dédommagement.

Si toute fois vous auriez des résidus de colles à enlever, nous nous ferions un plaisir de vous conseiller sur le produit de nettoyage le mieux adapté.

Nous restons volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Meilleures salutations.

Pierre-Henri Revelly
Direction Générale

Sébastien Villard
Directeur des ventes